

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2015 - n°6/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Gilbert DESLOGES

**Le compte-rendu du 20 juin 2015  
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

**1°) RAPPORT DU C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

M. le Maire présente le rapport du CLECT envoyé par la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**2°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire présente les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau.

### 3°) COMPETENCE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En janvier 2015, le conseil de Buais a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme relatifs au droit des sols au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En complément de cette première délibération, le conseil doit décider de prendre la compétence au nom de la commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Avant le 1<sup>er</sup> juillet, la compétence était au nom de l'Etat.

Le conseil, après en avoir délibéré et à **12 voix « pour » et 2 abstentions** :

- **ACCEPTE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 22 juillet 2015 conformément à l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et la commune.

### 4°) VENTE DU MOBILIER DE L'ECOLE

Vu la demande de Mme LEPELTIER, directrice de l'école privée de Savigny le Vieux, concernant le mobilier de l'école maternelle.

Vu la présentation par photos des matériels désirés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour négocier la vente de ce matériel. Toutefois, le conseil propose une fourchette de prix entre 170 et 150 €.
- **DEMANDE** que l'on prenne contact avec les écoles environnantes pour proposer les divers matériels existants (livres, bureaux, chaises, ...).

### 5°) COMMUNES NOUVELLES

A la précédente réunion du conseil, les membres avaient demandé à être informés régulièrement de l'avancée des démarches entreprises avec les communes voisines de Buais.

Or, après 2 réunions entre BUAIS, ST SYMPHORIEN DES MONTS, FERRIERES, HEUSSE et SAVIGNY LE VIEUX, il en ressort que les communes de HEUSSE et de FERRIERES vont poursuivre avec la commune de LE TEILLEUL, SAVIGNY LE VIEUX n'a pas encore délibéré (prévu début août).

Les conseillers de BUAIS sont toujours intéressés à poursuivre leurs démarches avec la commune de ST SYMPHORIEN DES MONTS et demandent à ce que M. le Maire

reprenne rapidement contact avec les communes de SAVIGNY LE VIEUX et de LAPENTY.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, pendant l'absence de Colette JOUENNE et de Didier MONTECOT pour les congés d'été, les adjoints et le Maire se sont proposés pour prendre le relais afin d'assurer les priorités dans la mesure de leurs disponibilités.

M. Courteille présente à nouveau ses excuses à l'ensemble du conseil vis-à-vis de la plaque installée sur la fresque en mémoire de Mme Dominique MARGUERITTE, c'est un oubli involontaire.

M. le Maire propose que Messieurs Gilbert DESLOGES et Philippe LUQUET tiennent le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de la salle de convivialité. Ces deux conseillers ont pris à cœur les travaux de cette salle, et se sont fortement investis. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Sur demande de Mme GUERIN, une équipe s'est proposée pour préparer la salle pour l'inauguration (tables, verres, etc). Le rendez-vous a été pris pour 18 h à la salle avec Maryline, Martine et Philippe.

Afin de diminuer les frais, une équipe s'est proposée pour préparer en interne les canapés à servir lors de l'inauguration. Le rendez-vous a été fixé à 8h30 avec Maryline, Solange, Martine, Patricia, Gilbert et Philippe.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	